Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2018 *Numéro de version 1* *Révision: 12.12.2018*

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **HG-Primer**

· Code du produit: 1292.8002.20

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Emploi de la substance / de la préparation: Primer

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:
Hersteller:
HG pro- Innovations GmbH
Wagnergraben 1
A-5152 Michaelbeuren bei Salzburg
Tel. +43 720 310 355

Vertrieb Schweiz:
GYSO AG
Steinackerstrasse 34
CH-8302 Kloten
Tel. +41 43 255 55 55
Fax. +41 43 255 55 65
Mail: info@gyso.ch

· Service chargé des renseignements: Département technique
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.


danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.


environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: HG-Primer

(suite de la page 1)

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
heptane
· Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P331	NE PAS faire vomir.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

*
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**
· Description: Le produit est un mélange.

· Composants dangereux:		
CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8	heptane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	90-<100%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: HG-Primer

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**
· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation:
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Symptomatische Behandlung.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
· Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: HG-Primer

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
· Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
· Classe de stockage: 3
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
142-82-5 heptane	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1600 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 1600 mg/m³, 400 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 2085 mg/m³, 500 ppm

· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
ABEK Filter
· Protection des mains:
Gants de protection
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 120 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 2).
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	96,1-98,9 °C
· Point d'éclair	-2 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: HG-Primer

(suite de la page 5)

· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	1,1 Vol %
· Supérieure:	6,7 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	35 mm Hg
· Densité à 20 °C:	0,68 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Volatile Organic Compounds	
· VOCV (CH):	99.5 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.2 Stabilité chimique**
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction avec les alcools, les amines, les acides aqueux et les alcalis. Réactions avec l'eau et les acides.
· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· Toxicité aiguë		
142-82-5 heptane		
Dermique	ATE-Wert	3.400 mg/kg (rabbit)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
142-82-5 heptane		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	103 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: HG-Primer

(suite de la page 6)

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
· Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**	
142-82-5 heptane	
EC50 (48h)	1,5 mg/l (Daphnia magna)

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**	
142-82-5 heptane	
logPow	4,66 ((Lit.))

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
En général non polluant
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: HG-Primer

(suite de la page 7)

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**
· ADR, IMDG, IATA — UN1206

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· ADR — 1206 HEPTANES mélange, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG — HEPTANES mixture, MARINE POLLUTANT
· IATA — HEPTANES mixture

· IMDG



· Class — 3 Liquides inflammables.
· Label — 3

· IATA



· Class — 3 Liquides inflammables.
· Label — 3

· **14.4 Groupe d'emballage**
· ADR, IMDG, IATA — II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** — Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : heptane
· Marine Pollutant: — Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR): — Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** — Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler: — 33
· No EMS: — F-E,S-D
· Stowage Category — B

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** — Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR
· Quantités limitées (LQ) — 1L
· Quantités exceptées (EQ) — Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport — 2
· Code de restriction en tunnels — D/E

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: HG-Primer

(suite de la page 8)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1206 HEPTANES MÉLANGE, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

*
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· Usage usage industriel

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	100,0

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: HG-Primer

(suite de la page 9)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Département technique
· Contact: + 41 (0)43 255 55 55
· Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
· * Données modifiées par rapport à la version précédente